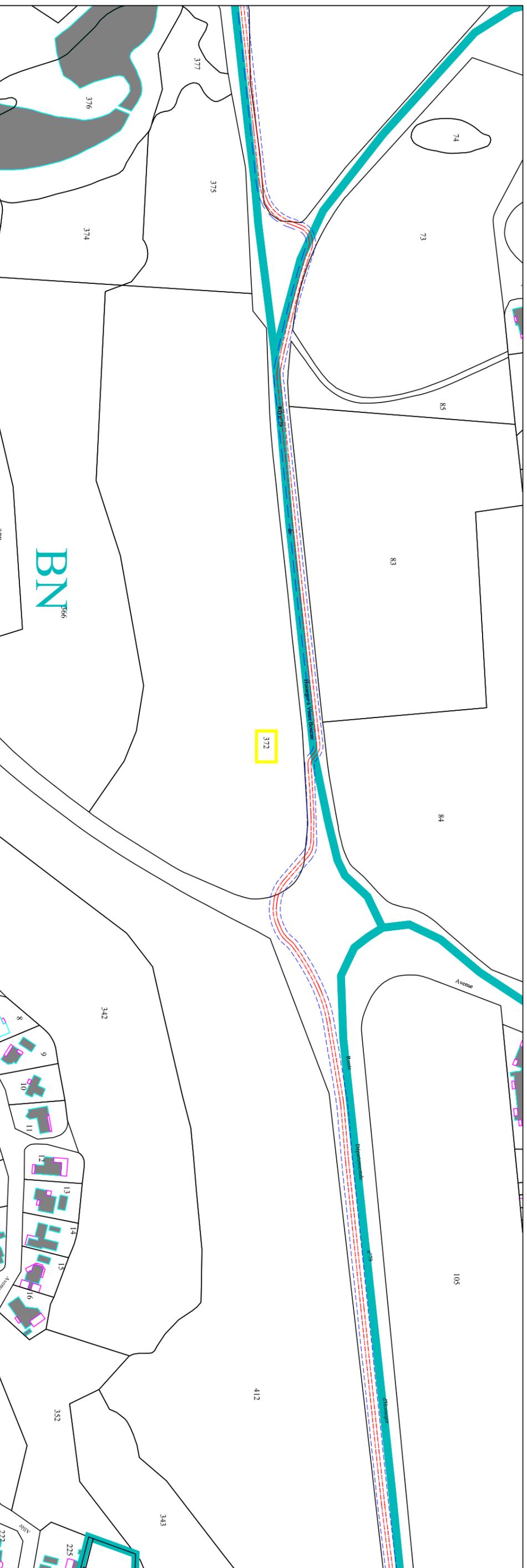




Liaisons électriques souterraines à 400 000 volts CUBNEZAIS - GATIKA 1 et 2



Légende / Dispositions projetées

- : Ligne électrique à 400 KV CUBNEZAIS - GATIKA 1 *
- : Ligne électrique à 400 KV CUBNEZAIS - GATIKA 2 *
- : Bande de Servitude de 5 mètres
- : Enfouissement à au moins 1 mètre de la surface
- : Limite de section cadastrale
- : Limite de commune
- : Parcelle(s) concernée(s) par les travaux

En cas de travaux particuliers du propriétaire à l'intérieur du plan de zonage des ouvrages électriques déposé par RTE sur le portail Internet du « Guichet Unique » (), le propriétaire devra remplir une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément à la réglementation en vigueur.

ECHELLE : 1/2500

DEPARTEMENT DES LANDES COMMUNE DE SEIGNOSSE

Références cadastrales

Section : BN

Parcelle : 372

Nom : **COMMUNE DE SEIGNOSSE**
Représenté par M. Pierre PECASTANGS
Agissant en qualité de propriétaire
Reconnait avoir reçu 1 exemplaire du présent
extrait du plan parcellaire.
Pour accord le : / /

Signature :